

Compte de Résultat ^{1/2}

				31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	31 245	208 548	239 793	200 436
	Production vendue (Biens)	767 208	7 665 088	8 432 296	8 131 339
	Production vendue (Services et Travaux)	7 285 124	2 313 605	9 598 729	11 621 630
	Montant net du chiffre d'affaires	8 083 577	10 187 241	18 270 818	19 953 404
	Production stockée			(265 146)	(273 548)
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			1 025 534	700 362
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			19 756	17 972
	Autres produits			14 634	686
		Total des produits d'exploitation (1)			19 065 597
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			4 632 675	3 426 602
	Variation de stock			(867 909)	(940 802)
	Autres achats et charges externes			7 278 755	8 071 333
	Impôts, taxes et versements assimilés			254 101	237 967
	Salaires et traitements			6 877 989	5 805 829
	Charges sociales du personnel			3 109 723	2 676 382
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			575 443	507 970
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
- sur actif circulant			127 705		
Dotations aux provisions					
Autres charges			309 878	18 036	
	Total des charges d'exploitation (2)			22 298 360	19 803 316
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(3 232 763)	595 560

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 232 763)	595 560
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	19 396	7 352
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	33 679	44 299
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		53 075	51 651
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	323 695	31 646
	Différences négatives de change	1	2 948
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		323 696	34 594
RESULTAT FINANCIER		(270 621)	17 057
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(3 503 384)	612 617
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		9 886
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		66 445
Total des produits exceptionnels			76 331
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	761 767	224 086
	Sur opérations en capital	6 167	1 060
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		767 934	225 146
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(767 934)	(148 815)
PARTICIPATION DES SALARIES			150 000
IMPOTS SUR LES BENEFICES		(2 246 196)	(1 731 680)
TOTAL DES PRODUITS		19 118 672	20 526 859
TOTAL DES CHARGES		21 143 794	18 481 377
RESULTAT DE L'EXERCICE		(2 025 122)	2 045 482
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		1 765	
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		22 412	
(3) dont produits concernant les entreprises liées		13 810	7 227
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Syrlinks

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 €

Siège social :

28 rue Robert Keller – ZAC des champs blancs

35510 Cesson-Sévigné

RCS Rennes 532 462 256

(la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
Le trente juin,

La société Safran Electronics & Defense, société par actions simplifiée au capital de 45 570 621,90 euros, ayant son siège social au 2 boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 480 107 911, représentée par son Président, Monsieur Franck SAUDO, détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (l'« Associé Unique »),

Adopte, conformément à l'article 18 (Décisions collectives des Associés) des statuts de la Société, les présentes décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
3. Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination du nouveau Commissaire aux Comptes titulaire ; et
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société, du procès-verbal des décisions du Président de la Société arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, du texte des projets de résolutions ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

- **Décide** d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'il lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 2 025 122 euros ;
- **Constata** que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du CGI ; et

Donne, en conséquence, au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2022

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société, du procès-verbal des décisions du Président de la Société arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, du texte des projets de résolutions ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

- **Décide** d'affecter comme suit l'intégralité de la perte de l'exercice s'élevant à - 2 025 122 euros sur le compte « Autres Réserves »:
- **Et reconnaît** qu'au titre des trois exercices précédents il n'a été distribué aucun dividende.

TROISIEME DECISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société, prend acte qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

QUATRIEME DECISION

Démission du Commissaire aux Comptes – Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes titulaire

L'Associé Unique constatant la démission du Commissaire aux comptes titulaire, la société ARTEMIS, à effet à l'issue de la présente Décision de l'Associé Unique, nomme Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'Associé Unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mazars a par avance, fait savoir qu'il acceptait ce mandat de Commissaire aux comptes titulaire.

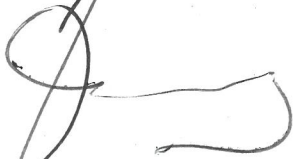
CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé, après lecture, par l'Associé Unique.

Safran Electronics & Defense
Représentée par Franck SAUDO





ARTEMIS
audit

SAS SYRLINKS

ZAC DES CHAMPS BLANCS
28 RUE ROBERT KELLER
35510 CESSON SEVIGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUEL DE LA SOCIETE

EXERCICE DU 01 JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

SAS SYRLINKS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 1 000 000 €UROS

SIEGE SOCIAL :

ZAC DES CHAMPS BLANCS
28, RUE ROBERT KELLER
35510 CESSON-SEVIGNE

R.C.S. : RENNES 532 462 256

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Monsieur le Président, Monsieur l'Actionnaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société SYRLINKS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code du Commerce et par le Code de Déontologie, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le consentement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A PACE,
LE 14 JUIN 2023

Christophe ROULT
Commissaire à la transformation
ASSOCIE GERANT DE LA SOCIETE ARTEMIS AUDIT
INSCRITE AUPRES DE LA COUR D'APPEL DE RENNES



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

	<u>PAGES</u>
BILAN ACTIF - PASSIF	3 & 4
COMPTE DE RÉSULTAT	6 & 7
ANNEXE AU BILAN	23 à 41

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	461 296	288 991	172 306	13 305
	Fonds commercial (1)	10 000		10 000	10 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 737 957	2 010 473	1 727 484	1 603 874
	Autres immobilisations corporelles	2 029 241	1 134 257	894 983	955 532
	Immobilisations en cours	3 116		3 116	89 190
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	388 400		388 400	90 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	9 101		9 101	9 101	
Prêts					
Autres immobilisations financières	158 966		158 966	154 638	
	TOTAL (II)	6 798 077	3 433 721	3 364 355	2 925 640
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	8 099 732	127 705	7 972 027	7 231 823
	En-cours de production de biens	2 333 048		2 333 048	2 696 878
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	538 856		538 856	440 172
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	16 376		16 376	495
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	5 464 058		5 464 058	5 636 778
	Autres créances	3 677 348		3 677 348	2 614 999
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	7 390 779		7 390 779	6 578 191	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	188 415		188 415	102 969
	TOTAL (III)	27 708 611	127 705	27 580 906	25 302 305
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)	2 420		2 420	262
	TOTAL ACTIF (I à VI)	34 509 108	3 561 426	30 947 682	28 228 206

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	7 081 894	5 036 412
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(2 025 122)	2 045 482
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		6 156 771	8 181 894
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 207 047	4 234 132
	Emprunts et dettes financières divers	754 243	1 267 129
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 762 605	6 952 312
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 655 369	1 447 877
	Dettes fiscales et sociales	2 014 271	2 429 175
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 627 065	104 109	
Produits constatés d'avance (1)	4 769 173	3 608 643	
Total des dettes		24 789 774	20 043 376
Ecart de conversion passif		1 137	2 936
TOTAL PASSIF		30 947 682	28 228 206
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(2 025 122,23)	2 045 482,04
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		14 073 092	17 328 636
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		18 319	2 912

Faits caractéristiques et autres informations sur les comptes

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

A ce jour, nous ne connaissons aucun élément postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir une incidence sur le résultat de l'exercice.

Informations complémentaires

Avance remboursable BPI :

La société "Syrlinks" a obtenu en 2014 une avance remboursable de l'organisme BPI pour un montant total de 242 894 euros. Cette avance est débloquée à hauteur de 226 854 euros, somme justifiée par les dépenses engagées réelles. Elle ne porte pas intérêts et sera remboursée en 19 échéances trimestrielles, à compter du 31 décembre 2023.

Avance sur indemnités COFACE :

La société "Syrlinks" a reçu des avances sur indemnité COFACE pour un montant total de 239 320 euros. Ces indemnités sont présentées dans les présents comptes au passif du bilan dans le poste "Emprunts et dettes financières diverses" pour un solde au 31 décembre 2022 de 26 665 euros.

Avance remboursable BPI 2017 :

La société "Syrlinks" a obtenu en 2017 une avance remboursable de l'organisme BPI pour un montant total de 1 150 904 euros. Cette avance est débloquée à hauteur de 918 012 euros au 31 décembre 2022.

Sur la base du chiffre d'affaires réalisé au 31 décembre 2022, la société Syrlinks a remboursé au 31 décembre 2022 l'intégralité de cette avance.

Les montants des remboursements ont été actualisés au taux défini par le contrat à savoir 6,03 %, soit 218 224 euros d'intérêts provisionnés au 31 décembre 2022 et présentés au passif du bilan dans le poste "emprunts et dettes financières divers".

En complément de cette actualisation, la somme de 268 800 euros a été provisionnée au 31 décembre 2022 au titre de "royalties".

Avance remboursable BPI 2020 :

La société "Syrlinks" a obtenu en 2020 une avance remboursable de l'organisme BPI pour un montant total de 331 771 euros. Cette avance est débloquée à hauteur de 66 667 euros au 31 décembre 2022 et sera remboursée dès le premier euro de chiffre d'affaires à compter du 30 septembre 2024, sauf échec du programme.

Les montants des remboursements ont été actualisés au taux défini par le contrat à savoir 0,69 %, soit 1 161 euros d'intérêts provisionnés au 31 décembre 2022 et présentés au passif du bilan dans le poste "emprunts et dettes financières divers".

Crédits Impôt :

La société "Syrlinks" a bénéficié :

d'un crédit d'impôt recherche de 2 224 740 euros au titre de l'année 2022,

Faits caractéristiques et autres informations sur les comptes

d'un crédit d'impôt famille de 21 456 euros au titre de l'année 2022.

Assurance prospection BPI :

La société Syrlinks a reçu une avance Assurance Prospection sur l'exercice 2019 à hauteur de 177 000 euros.

Cette Assurance Prospection a une période de Prospection de 3 ans.

Au 31 décembre 2022, le solde de cette avance s'élève à 177 000 euros.

Résultat exceptionnel :

Suite au changement d'actionariat de la société, intervenu sur l'exercice 2022, des charges liées à cette cession ont été comptabilisées dans le résultat exceptionnel pour un total de 573 168 euros

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **30 947 682** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **19 118 672** euros et un total **charges** de **21 143 794** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-2 025 122** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Nature de l'immobilisation	Durée de Vie	Taux d'amortissement
Logiciels	1 à 5 ans	20 % à 100 %
Matériels et outillages	3 à 10 ans	10 % à 33 %
Agencements	5 à 20 ans	5 % à 20 %
Matériels de bureau	3 à 5 ans	20 % à 33 %
Mobiliers de bureau	4 à 10 ans	10 % à 25 %
Site Internet	5 ans	20 %

Règles et Méthodes Comptables

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat frais d'acquisition inclus. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Stocks et encours

Le stock de matières premières est valorisé au dernier prix d'achat connu sans prise en compte des frais accessoires d'achats.

Les en cours de production et le stock de produits finis sont valorisés au coût de production défini à chaque étape de la production. Ce coût de production comprend les consommations et les charges directes de main d'oeuvre.

Des dépréciations de stocks sont constituées en vue de tenir compte de la différence entre leur valeur probable et celle ressortant des méthodes décrites ci-avant.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Chiffre d'affaires

La société "Syrlinks" réalise des prestations et des travaux au titre de contrats dont la durée excède régulièrement 12 mois. En conséquence, elle constate son chiffre d'affaires selon la méthode comptable de l'avancement.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	292 147		180 570		1 420	471 296
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	292 147		180 570		1 420	471 296
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	3 280 045		489 178		31 266	3 737 957
Instal., agencement, aménagement divers	1 302 904		10 526			1 313 430
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	592 413		123 397			715 810
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	89 190		3 116	89 190		3 116
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 264 552		626 218	89 190	31 266	5 770 314
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	90 000		298 400			388 400
Autres titres immobilisés	9 101					9 101
Prêts et autres immobilisations financières	154 638		4 328			158 966
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	253 739		302 728			556 467
TOTAL	5 810 437		1 109 515	89 190	32 686	6 798 077

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	268 842	20 149		288 991
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	268 842	20 149		288 991
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	1 676 171	360 347	26 045	2 010 473
Autres Instal., agencement, aménagement divers	547 769	107 558		655 327
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	392 016	86 915		478 930
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 615 956	554 820	26 045	3 144 731
TOTAL	2 884 798	574 969	26 045	3 433 721

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours		127 705		127 705
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION			127 705		127 705
TOTAL GENERAL			127 705		127 705
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			127 705		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	158 966		158 966
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	5 464 058	5 464 058	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	835	835	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 226	7 226	
	Impôts sur les bénéfices	2 247 396	2 247 396	
	Taxes sur la valeur ajoutée	413 459	413 459	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	14 303	14 303	
	Groupe et associés (2)	638 698	638 698	
	Débiteurs divers	355 431	355 431	
	Charges constatées d'avances	188 415	188 415	
		TOTAL DES CREANCES	9 488 787	9 329 821
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	18 319	18 319		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	4 188 729	1 477 587	2 592 361	118 781
	Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	754 243	511 309	230 554	12 381
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 655 369	3 655 369		
	Personnel et comptes rattachés	1 049 650	1 049 650		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	676 937	676 937		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	232 088	232 088		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	55 595	55 595		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	1 627 065	1 627 065		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4 769 173	4 769 173			
	TOTAL DES DETTES	17 027 169	14 073 092	2 822 915	131 161
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 930 000			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 469 971			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Fonds Commercial

	31/12/2022	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	10 000	
TOTAL	10 000	

Fonds de commerce de conception et fabrication d'équipements de systèmes de communication acquis le 1er juin 2011 pour une valeur totale de 105 001 euros, matériels et stocks compris.

- Le fonds de commerce n'est pas amorti.
- Par ailleurs, les tests de dépréciation ne conduisent pas à constater une dépréciation du fonds commercial à l'actif.

Produits à recevoir

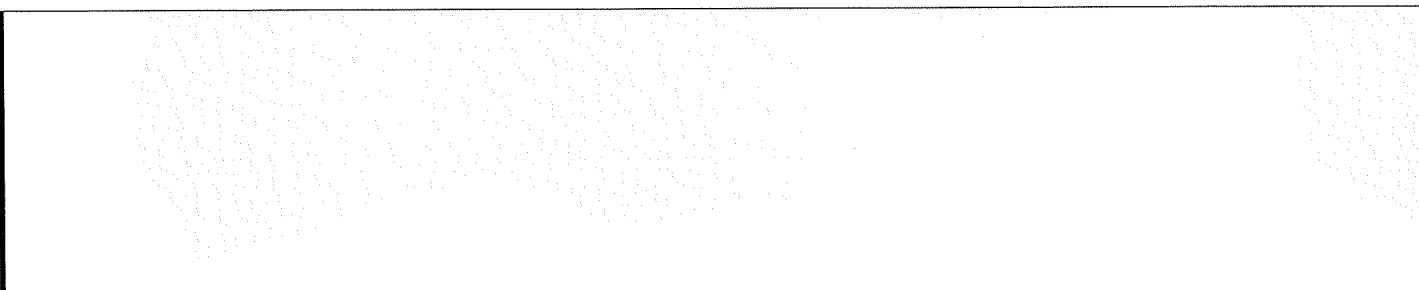
		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		1 445 990
Autres créances clients		1 409 690
	Clients - Factures à établir	1 409 690
Autres créances		36 300
	Fournisseurs - Avoirs à recevoir	206
	Organismes sociaux - IJSS à recevoir	7 226
	État - CVAE à recevoir	14 303
	Compte courant - Intérêts à recevoir GP2	13 810
	Banques - Intér.cour. à recev.	756

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		3 212 897
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 178
Intérêts courus sur emprunts	1 929	
Banque - intérêts à payer	1 249	
Emprunts et dettes financières divers		219 385
Avances remboursables - Intérêts courus	219 385	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 706 582
Fournisseurs - FNP	1 706 582	
Dettes fiscales et sociales		966 361
Provision congés à payer	544 993	
Provision primes précarité	2 652	
Provision primes variables	90 000	
Effort construction à payer	31 269	
Provision charges sociales - congé payés	237 449	
Provision charges sociales - primes variables	39 212	
Provision charges sociales - primes précarité	1 156	
Taxe handicapés à payer	18 753	
Tvs à payer	876	
Autres dettes		317 392
Clients - Avoirs à établir	316 586	
Ce - charges à payer	806	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2022	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		188 415	4 769 173
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		188 415	4 769 173



Capital social

		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		250 000,00	4,0000	1 000 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		250 000,00	4,0000	1 000 000,00

--	--	--	--	--	--



Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2022
Emprunts	Nantissement du fonds de commerce		3 761 000	2 100 422
		TOTAL	3 761 000	2 100 422

- Nantissement du fonds de commerce, situé à Cesson-Sévigné (35) en garantie d'emprunts bancaires pour un montant restant dû au 31 décembre 2022 de 2 100 422 euros.

Engagements financiers

	31/12/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Intérêts restant à courir sur emprunts		79 478	
		79 478	
Total des engagements financiers (1)		79 478	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Éléments concernant les entreprises liées et les participations

31/12/2022	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	388 400	
Créances rattachées à des participations		
Prêts et autres immobilisations financières	90 215	
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	638 698	
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations		
Autres produits financiers	13 810	
Charges financières		
Charges financières		
Autres éléments		

Annexe libre

Engagements financiers

Engagements reçus

- Garantie de BPI France à hauteur de 30 % et portant sur un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève au total à 669 euros.
- Garantie au titre du Fonds National de garanties "PPI" à hauteur de 30 % et garantie du Fonds Européen d'Investissement "FEI" à hauteur de 50% portant sur deux emprunts dont le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève au total à 400 000 euros.
- Garantie du Fonds Européen d'Investissement "FEI" à hauteur de 50 % portant sur un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève au total à 426 348 euros.
- Garantie du Fonds Européen d'Investissement "FEI" à hauteur de 70 % portant sur un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève au total à 1 294 669 euros.

Engagements en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

L'engagement correspondant aux droits acquis par les salariés présents au 31 décembre 2022 en matière d'indemnité de départ en retraite, calculé conformément aux dispositions prévues par la convention collective "Métallurgie" et dans l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite du salarié à 67 ans, s'élève à 500 209 euros au 31 décembre 2022.

Cet engagement a été évalué sur la base des modalités suivantes :

- Dernière table de mortalité publié par l'INSEE (Années 2018-2020),
- Taux de rotation du personnel par tranche d'âge constaté chez SYRLINKS, pondéré par une table statistique et en considérant une probabilité de présence à l'âge de départ en retraite de 1 pour les salariés ayant plus de 50 ans ou plus à la date de clôture des présents comptes annuels,
- Taux d'actualisation de 3.11 % l'an et d'un taux de revalorisation moyen des salaires de 3.10% par an,
- Taux de charges sociales retenu : 40 %.

Filiales et participations

31/12/2022	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés			
1. Filiales (Plus de 50 %)			
SCI GP2	389 819	100,00	74 586
2. Participations (10 à 50 %)			
B. Renseignements globaux			
1. Filiales non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			